

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 Mars 2020

**Commune de
PAULHAN**

N° 2020/03/01

Date de la convocation	24/02 / 2020
	Votes : 23
Présents : 19	Pour : 23
Absents : 2	Contre : 0
Représentés : 5	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et le cinq mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GAVINET Isabelle, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, L'HOTE Valérie, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient Absents : MM. GASC Georges, GASPARD Chantal

Procurations : - Mr ALAMBERT Elie à Mr JAURION Léon
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr SEBASTIAN David
- Mme BORGNAT Géraldine à Mme RICARD Christine
- Mme GUERIN Audrey à Mme ROYON Sophie
- Mme WEHRMEIJER Patricia à Mr DUPONT Laurent

Objet : Approbation du compte administratif 2019 de la commune

Monsieur le Maire, ayant exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20200305-2020-03-01-DE
Date de télétransmission : 07/03/2020
Date de réception préfecture : 07/03/2020

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune de l'exercice 2019.

Les opérations de l'exercice 2019 font ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement	BP 2019 et DM 2019	CA 2019
Dépenses	3 809 778,00 €	2 936 055,93 €
Recettes	3 809 778,00 €	3 927 515,94 €

Investissement	BP2019	DM2019	CA2019
Dépenses	2 456 681,00 €	54 050 €	2 335 107,81 €
Recettes	2 456 681,00 €	54 050 €	2 420 772,92 €

Monsieur Gérard ENGELVIN, Maire-adjoint, le plus âgé des membres du conseil municipal propose aux membres du conseil municipal d'approuver le compte administratif 2019.

Après en avoir délibéré,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le compte administratif 2019 de la commune,
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Mise en ligne le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20200305-2020-03-01-DE
Date de télétransmission : 07/03/2020
Date de réception préfecture : 07/03/2020